

Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 25 septembre 2017 à 20h30

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien, DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, PREZEL Daniel, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absents : - DODIN Boris

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques Convocation le 19 septembre 2017

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Rajouts à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion financière de HTCC en 2014 et 2015.
- Adhésion de la commune de Ponsas au syndicat Eaux de la Veauce.

Acceptés à l'unanimité.

1. Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour le Relais d'Assistantes Maternelles de l'Agglomération.

M. le Maire présente la demande de la communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois-Herbasse-Pays de St Félicien, sollicitant la mise à disposition de la salle polyvalente au profit du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM).

Il rappelle que le pôle Petite Enfance d'ARCHE Agglo, dans le cadre de son activité RAM, organise sur le territoire relevant de sa compétence des ateliers d'éveils. Ces activités doivent s'effectuer au plus près du public ciblé.

Aussi, pour ce faire, il est nécessaire que les personnels d'ARCHE Agglo puissent disposer de salles dans les communes bénéficiaires.

C'est dans ce cadre-là, que la mise à disposition à titre gracieux est demandée pour la salle polyvalente de Glun.

La salle serait utilisée le jeudi matin de 9h15 à 11h15, 1 fois toutes les 3 semaines, suivant un planning transmis par l'animatrice à chaque vacance scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit au profit du RAM pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

DIT QUE la responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident survenant lors de l'utilisation de la salle et que les enfants sont sous l'entière responsabilité des animatrices du Relais d'assistantes maternelles.

2. Modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Équipement de l'Ardèche.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de modification de statuts transmise par le SDEA et soumise pour avis à la commune en sa qualité d'adhérente de cette structure.

Ces nouveaux statuts prévoient essentiellement les points suivants :

Une réduction du nombre de représentants du Département qui sera limité à la moitié des membres du comité syndical et du bureau syndical,

La création de deux collèges de représentants des autres adhérents qui se partageront l'autre moitié de la représentativité au comité syndical et au bureau syndical, à parts égales entre les EPCI et les représentants des communes, Un changement de dénomination, le SDEA devenant Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement, dans la mesure où une équipe est désormais en mesure d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de développement territorial.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire et de confirmer la désignation de M. VIOUGEAS Jean-Louis comme représentant de la commune de Glun au sein de cette structure.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du SDEA, telle que proposée dans la délibération n°CS-2017-07- 38 du comité syndical en date du 3 juillet 2017 et annexée à la présente délibération ;

DÉSIGNE M. VIOUGEAS Jean-Louis comme représentant de la commune de Glun au sein du SDEA.

3. Avenant participation scolaire pour l'année 2016/2017 pour glunois scolarisés à Mauves.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE les termes de l'avenant n°27 à la convention du 2 avril 1990 présenté par la commune de Mauves, fixant la participation annuelle 2016/2017 pour notre commune à 1 139,57 € par élève de maternelle et à 582,54 € par élève de primaire, pour un montant total s'élevant à 2 793,27 € pour l'année.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

4. Avenant participation frais scolaires pour l'année 2016/2017 pour glunois scolarisés à la Roche de Glun.

- 1 264 € par élève de classe maternelle

- 590 € par élève de classe primaire.

Il est précisé que l'École Publique de La Roche de Glun a accueilli pour l'année écoulée 11 enfants résidant à Glun : 6 en primaire et 5 en maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les termes de l'avenant n°14 à la convention du 4 février 2003 présenté par la commune de La Roche de Glun, fixant la participation des communes de résidence aux charges scolaires pour l'année 2016/2017.

AUTORISE le Maire à le signer.

5. Proposition d'entretien des poteaux incendie par le Syndicat Eaux de la Veaine.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que les poteaux d'incendie appartiennent aux communes et sont mis à disposition du Service Départemental de Sécurité Incendie (SDIS).

Jusqu'à présent, le SDIS en assurait le contrôle et il nous informe de l'arrêt de cette mission par leurs services qui deviennent à charge des municipalités.

Il s'agit surtout d'un contrôle de débit / pression.

Le Syndicat Intercommunal Eaux de la Veaine propose de réaliser ce contrôle, une fois tous les 3 ans, au tarif de 5€ le poteau incendie chaque année. La commune de Glun dispose actuellement de 8 poteaux de défense incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le principe de confier le contrôle des poteaux incendie au Syndicat Eaux de la Veaine, sous réserve de la teneur du contrat proposé et des éventuelles propositions pouvant être émises par ARCHE AGGLO.

6. Echange de terrain avec modification d'alignement rue du Midi.

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande de modification d'alignement de la voirie rue du Midi.

Il précise que tous les frais inhérents à cette affaire seront intégralement pris en charge par le demandeur.

Il demande à l'assemblée de l'autoriser à mener les démarches inhérentes à l'échange de terrain nécessaire à cette modification d'alignement et de désigner M. LUYTON Jacques pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'alignement de voirie rue du Midi.

AUTORISE l'échange de terrain nécessaire à cette opération et M. le Maire à mener toutes démarches inhérentes à cette opération.

DÉSIGNE M. LUYTON Jacques pour signer tous documents s'y rapportant.

7. Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la communauté d'Hermitage Tournonais (HTCC) au cours des exercices 2014 et 2015.

M. LUYTON, maire-adjoint aux finances informe l'assemblée que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes d'Hermitage Tournonais (HTCC) au cours des exercices 2014 et 2015, à laquelle a succédé, suite de la fusion avec les communautés de communes de l'Herbasse et du Pays de Saint-Félicien, la communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien (ARCHE) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Lors de sa séance du 20 avril 2017, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération « Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien » (ARCHE) pour être communiquées à son assemblée délibérante. Ce rapport a été présenté en conseil d'agglomération le 19 septembre 2017. La présentation du rapport ayant eu lieu, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes nous a adressé le 21 septembre 2017 ces observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

Après débat, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

A l'unanimité, le conseil municipal :

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de HTCC ;

SOUHAITE qu'il soit apporté des précisions sur tous les points significatifs indiqués dans le rapport ;

SOUHAITE que les moyens nécessaires soient mis en place dans le but d'améliorer la gestion de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion, en particulier sur les aspects négatifs du rapport de la chambre régionale des comptes.

SOUHAITE une meilleure écoute des observations formulées en commissions.

8. Adhésion de la commune de Ponsas au syndicat Eaux de la Veune.

Ce point a été abordé et traité par le conseil mais ne fera pas l'objet d'une délibération sur cette séance car le Syndicat n'avait quant à lui pas encore délibéré sur cette adhésion. Cette affaire sera de nouveau inscrite au prochain conseil.

Informations diverses

1. Projet de sécurisation RD222/PN56 : en attente de validation du déplacement effectif de la barrière RFF (en cours de négociation avec le Département).
2. Colis de Noël – réunion de la commission des affaires sociales.
3. Ecole privée de Glun – classe découverte 2018 et questions diverses : accord de principe pour une participation identique aux années précédentes. Sera à valider lors de la demande financière présentée avec le budget correspondant finalisé.
4. Présentation du nouveau régime indemnitaire pour le personnel : le RIFSEEP. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel) et proposition de mise en œuvre.
5. Infos travaux divers.

Le 09/10 20h30 réunion commission urbanisme

Le 16/10 18h réunion commission communication

Fin de séance à 22h.